

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2026/4/39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 12 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze septembre à 9h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Messieurs X. PASSET, L. FOURNIER, D. LETEMPLE, T. FLEUREAU, F. FORTIN, F. GACH et Mesdames D. FURGEROT, B. CARPENTIER, J. CHARPENTIER, M-A. HERBLOT ? M. LONCQ, A. DHEILLY et M. FAXELLE.

Excusés : Mme N. LERICHE et M F. DATHY

Mr F. FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Demande de subvention pour la rénovation de l'église Saint Martin

Vu l'état de dégradation constaté sur l'édifice de l'Eglise Saint -Martin exigeant des travaux de rénovation,

Vu que cet édifice est inscrit au titre des Monuments Historiques et nécessite d'importants travaux de rénovation pour en assurer la pérennité.

Vu que le projet global de travaux comprend différents chapitres :

- Chapitre 1 : restauration du clocher et tourelle ;
- Chapitre 2 : restauration de couvertures ;
- Chapitre 3 : restauration des façades.

Compte tenu des montants estimatifs élevés, il convient de faire appel à des financeurs.

Compte tenu du statut de protection de l'édifice, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est sollicitée en priorité, aux côtés des autres partenaires publics institutionnels et d'acteurs du mécénat.

Le Conseil municipal décide de :

- Solliciter l'aide financière la plus large possible auprès de l'ensemble des partenaires (DRAC, État, Régions, Département, Fondation du patrimoine, Mission du patrimoine, mécénats...)
- S'engage à prendre à sa charge la part d'autofinancement restant à la charge de la commune ;
- Autorise le Maire à solliciter officiellement ces subventions, à signer toutes les demandes afférentes, à signer l'ensemble des pièces du dossier, ainsi que les conventions de subvention et de mécénat à venir.
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2026.09.22 06:21:49 +0200
Ref:11795506-17817461-1-D
Signature numérique
le Maire